

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)	Page : 1
	Edition révisée n° : 6
	Date : 22 / 9 / 2014
	Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012
MAGNETIK	673.NOI

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : MAGNETIK
Identification du produit : Liquide visqueux.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Peinture aimantée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

MDP
116 Bd Notre-Dame
13006 MARSEILLE - FRANCE
T +33.(0)4.96.11.26.70 - F +33.(0)4.96.11.26.73
nathalie.muller@maisondeco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA: 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : - Non classifié.

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)	Page : 2
	Edition révisée n° : 6
	Date : 22 / 9 / 2014
	Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012
MAGNETIK	673.NOI

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
2-amino-2-méthylpropanol	: Entre 0,01 et 1 %	124-68-5	204-709-8	603-070-00-6	---	Xi; R36/38 R52-53 ----- Eye Irrit. 2H319 Skin Irrit. 2H315 Aquatic Chronic 3:H412
alcohol,ethoxylated,phosphated, neutralized	: Entre 0,01 et 1 %	68425-75-2	----	----	---	Xi; R36/38 ----- Eye Irrit. 2H319 Skin Irrit. 2H315
benzoate morpholine	: Entre 0,01 et 1 %	26021-56-7	247-413-4	----	---	Xi; R36/38 ----- Eye Irrit. 2H319 Skin Irrit. 2H315
2-(benzothiazole-2-ylthio)succinate de di(tert-C12-14-alkylammonium)	: Entre 0,01 et 1 %	125078-60-6	406-052-4	607-337-00-8	---	R10 Xn; R22 Xi; R38-41 N; R51-53 ----- Eye Dam. 1:H318 Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. 4 (Oral):H302 Skin Irrit. 2H315 Aquatic Chronic 2:H411
2 ethylhexanoate de zirconium	: Entre 0,01 et 1 %	22464-99-9	245-018-1	----	---	Xn; R63 ----- Non classé. (GHS)
hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes isoalcanes cycliques <2%aromatiques	: Entre 0,01 et 1 %	----	927-632-8	----	01-2119457736-27-XXXX	Xn; R65 R66 ----- Asp. Tox. 1:H304 EUH066

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Edition révisée n° : 6

Date : 22 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012

MAGNETIK**673.NOI**

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
acide hexanoïque, éthyl-2, sel de zinc, : basique	Entre 0,01 et 1 %	85203-81-2	286-272-3	----	----	Xi; R38 N; R51-53 ----- Skin Irrit. 2;H315 Aquatic Chronic 2;H411
acide néodécannique - sel de cobalt	Entre 0,01 et 1 %	27253-31-2	248-373-0	----	----	Xn; R22 Xi; R43 N; R51-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Chronic 2;H411
Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas)	Entre 0,01 et 1 %	64742-48-9	265-150-3	649-327-00-6	01-211 9474 196-32	R10 Xn; R65 R66 ----- Asp. Tox. 1;H304
2-Methyl-2H-isothiazole-3-one	Entre 0,01 et 1 %	2682-20-4	220-239-6	----	----	T; R23/24 Xn; R22 C; R34 Xi; R37 Xi; R43 N; R50 ----- Acute Tox. 2 (Dermal);H310 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 STOT SE3;H335 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400
pyrithione zincique	Entre 0,01 et 1 %	13463-41-7	236-671-3	----	01-211 9511 196-46	Xn; R20/22 Xi; R41 N; R50 ----- Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Cracher. Rincer la bouche. Consulter un médecin.
Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation

- Inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec les yeux : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- Ingestion : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Edition révisée n° : 6

Date : 22 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012

MAGNETIK**673.NOI**

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures spéciales : Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : se référer aux mesures de protection dans les rubriques 7 et 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres sections

se reporter au paragraphe 13

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ce produit n'est pas dangereux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stockage : Protéger du froid.
Conserver au-dessus de 10°C.

Stockage - à l'abri de : du gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Edition révisée n° : 6

Date : 22 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012

MAGNETIK**673.NOI****SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VLE - France [mg/m³] : 550
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VLE - France [ppm] : 100
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME - France [mg/m³] : 275
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME - France [ppm] : 50

8.2. Contrôles de l'exposition

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection de la peau** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.a. Aspect**

Aspect : peinture épaisse
Etat physique à 20 °C : Liquide visqueux.
Couleur : Noir(e).

9.1.b. Odeur

Odeur : A peine perceptible.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

pH : 9

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C]

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Ininflammable.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Edition révisée n° : 6

Date : 22 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012

MAGNETIK**673.NOI**

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.m. Densité relative

Densité : 2.2

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Miscible.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Viscosité : épaisse

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucun(e).

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

se reporter au paragraphe 10.3

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.**Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.10.4. Conditions à éviter

Aucun(es) dans des conditions normales.

Conditions à éviter : Gel.
Protéger du froid.10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux** : Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Edition révisée n° : 6

Date : 22 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012

MAGNETIK**673.NOI**

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.
 Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.
 CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné

14.4. Groupe d'emballage

Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Edition révisée n° : 6

Date : 22 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012

MAGNETIK**673.NOI**

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

- Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
- Mesures d'urgence en cas d'accident** : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
- Informations complémentaires** : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e).

SECTION 16 Autres informations

- Texte des Phrases R du § 3** : R10 : Inflammable.
 R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
 R22 : Nocif en cas d'ingestion.
 R23/24 : Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
 R34 : Provoque des brûlures.
 R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
 R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
 R38 : Irritant pour la peau.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Texte des Phrases H du § 3** : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H310 - Mortel par contact cutané.
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 - Toxique par inhalation.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Non réglementé.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Conseils de prudence

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Edition révisée n° : 6

Date : 22 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2012

MAGNETIK

673.NOI

SECTION 16 Autres informations (suite)

Généraux

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Fin du document